

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RETRAITE FO VALIDE DES ÉVOLUTIONS FAVORABLES

FO a signé l'avenant à l'accord du Groupe EDF relatif au Régime Supplémentaire de Retraite (RSR) appelé aussi « article 83 ». Le RSR, en se conformant à la loi Pacte, va devenir un « PERO » : Plan d'Épargne Retraite Obligatoire. FO vous explique les raisons de sa signature.

UNE ÉVOLUTION INÉLUCTABLE

Les assureurs ayant dénoncé les contrats actuels (environnement de taux bas qui n'aurait pas permis dans la durée, avec les placements et les frais actuels, de garantir un bon niveau de rente), un nouveau dispositif doit être mis en place pour le 1^{er} avril 2023.

Il est important de noter, surtout pour ceux qui sont proches de la retraite, que les droits acquis au 31 mars 2023 seront valorisés selon les dispositions du contrat actuel.

Pour bénéficier de rendements potentiels supérieurs, vous aurez la possibilité de demander le transfert de votre épargne (montants précisés sur vos relevés annuels Ag2R) vers les nouveaux fonds financiers qui seront mis en place.



POURQUOI CES CHANGEMENTS VOUS SERONT PROFITABLES ?

Par ce nouvel accord Groupe, le futur PERO aura des atouts que n'a pas le RSR actuel : la Direction prendra désormais en charge les frais prélevés sur les versements volontaires (1,438 % actuellement), qu'ils soient directs ou via des transferts CET.

Élément important : l'épargne des salariés sera protégée, même en cas de faillite des assureurs.

Cet accord Groupe sera suivi d'accords d'entreprises (EDF, ENEDIS, RTE).

À EDF SA, la Direction a prévu un « amorçage » : 100 € rajoutés à l'épargne des salariés en avril 2023. Il faudra ensuite sélectionner un assureur et des fonds.

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES EUROPÉEN

EDF va lancer un appel d'offres européen avec l'objectif d'obtenir les meilleures conditions du marché.

Comme pour l'épargne salariale, EDF va bénéficier d'un effet de masse pour négocier des conditions particulièrement avantageuses.

FO s'impliquera dans l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres (critères financiers et extrafinanciers) et la sélection des assureurs et des fonds.

Dans la durée, vous devriez vous y retrouver largement en termes de risques et de rendements, car vos fonds seront très diversifiés et bénéficieront de frais de gestion vraiment réduits.



La priorité pour FO Énergie et Mines reste la rémunération principale et la retraite par répartition. Pour autant, FO s'investit pour faire évoluer des dispositifs permettant d'améliorer votre pouvoir d'achat et votre retraite.

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org